



Dakar, le

12 JUIN 2023.

## COMMUNIQUE DE PRESSE

La Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) organise un concours pour le recrutement de quatre (04) Commissaires contrôleurs des assurances au sein du Secrétariat Général de la CIMA à Libreville (République Gabonaise). Les conditions pour faire acte de candidature et celles portant sur le déroulement du concours sont les suivants :

### I. CONDITIONS D'ACCES AU CONCOURS

- A. être ressortissant d'un Etat membre de la Conférence Interafricaine des Marchés d'assurances (CIMA) ;
- B. être titulaire d'un diplôme de DESS-A de l'Institut International des Assurances de Yaoundé ou d'un diplôme universitaire d'au moins bac+5, notamment dans les domaines de l'assurance, du droit, de l'économie, de la comptabilité, de la finance, de l'actuariat, des statistiques et des mathématiques, justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans ;
- C. les personnes justifiant d'une expérience d'au moins trois (3) ans en tant que cadre, ayant au moins le niveau Master I dans le domaine des assurances.

### II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Tout (e) candidat (e) au concours doit être âgé (e) au moins de 25 ans et de 45 ans au plus à la date du concours et présenter un dossier administratif comprenant :

- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une copie certifiée conforme des diplômes, titres, attestations et qualifications ;
- un certificat médical attestant qu'il (elle) remplit les conditions d'aptitudes physiques requises, délivré par les autorités médicales agréées ;
- une attestation de travail justifiant l'expérience professionnelle ;
- un curriculum vitae.

Les dossiers sont reçus par les Directions nationales des assurances des Etats dont les candidats sont ressortissants. Ils sont transmis au Secrétariat Général de la CIMA par le Ministre en charge des assurances au plus tard le lundi 10 juillet 2023.

### **III. MODALITES DU CONCOURS**

#### **A. Epreuves d'admissibilité**

Les épreuves d'admissibilité suivantes auront lieu dans chaque Etat membre les 22 et 23 août 2023.

##### **1) Dissertation**

Les candidats auront le choix entre deux sujets : l'un à dominante économique et scientifique, l'autre à dominante juridique (durée 3 heures).

##### **2) Etude de cas**

Les candidats devront rédiger un rapport d'audit détaillé traitant de la situation et des activités d'une entreprise d'assurance (durée 4 heures).

#### **B. Epreuve d'admission**

Elles se dérouleront à Libreville, au siège de la CIMA, les 18,19 et 20 décembre 2023.

##### **1) Epreuves écrites d'admission**

Les candidats vont subir les épreuves écrites d'admission :

- ✚ la première, d'une durée de trois (3) heures, consiste en une épreuve technique à dominante assurance non vie.
- ✚ la seconde, d'une durée de trois (3) heures, est une épreuve technique à dominante assurance vie.

Les deux épreuves exigent la maîtrise de notions liées à l'actuariat, la comptabilité et la législation des assurances.

##### **2) Epreuves orales d'admission**

Chaque candidat est interrogé par le Comité de sélection lors d'un entretien d'une durée d'au plus deux (2) heures. Le candidat est invité à exposer les motivations à commenter son curriculum vitae et à présenter deux (2) travaux personnels dont le Comité de sélection aura au préalable pris connaissance.

Le Comité de sélection interroge le candidat sur tout sujet susceptible de permettre d'évaluer ses capacités à occuper le poste auquel il prétend.



### **III. CONDITIONS DE NOMINATION ET DE TRAVAIL**

#### **A. Nomination**

Après admission au concours, les commissaires contrôleurs des assurances sont nommés par décision du Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), selon le classement établi par le Comité de sélection.

#### **B. Rémunération et avantages**

La conférence Interafricaine des assurances (CIMA) offre aux personnels un système de rémunération et d'avantages compétitifs sur le plan international (immunité diplomatique, exonération fiscale, assurance maladie, logement, transport pour la famille lors des congés annuels.

**NB : pour toutes informations complémentaires**, s'adresser à la Direction des Assurances, Bd de l'Est X Rue de Fatick, Point E, Dakar Téléphone : 33 869 05 00.  
[www.dna.finances.gouv.sn](http://www.dna.finances.gouv.sn)

**Pour le Ministre des  
Finances et du Budget  
et par Délégation  
Le Secrétaire Général  
Abdoulaye SAMB**